



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

8 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, publiée, dans son numéro du 14, un article de fond intitulé *Un discours pacifique* disant :

« Les déclarations faites par M. de La Valette au Corps Législatif doivent être saluées, à cause de leur caractère franchement et pleinement pacifique, comme événement des plus heureux et de la plus haute importance. Ces déclarations ont produit partout l'impression la plus profonde et la plus favorable, et elles exerceront l'influence la plus sérieuse et la plus bienfaisante sur la situation générale de l'Europe. Elles fournissent, en outre, une nouvelle preuve de la confiance qu'a le gouvernement impérial dans sa force à l'intérieur. Les paroles de M. de La Valette sont une garantie positive de paix. »

Une note que nous trouvons dans la *Patrie* dément la nouvelle, publiée par la *Correspondance du Nord-Est*, attribuant à la France, à l'Autriche et à l'Italie le projet de concentrer à Rome un corps mixte d'occupation.

La *Patrie* se dit en mesure aujourd'hui de donner un renseignement définitif au sujet du projet rédigé par M. Frère-Orban, pour le règlement de la question franco-belge. D'après le journal de la rue du Croissant, les traités primitifs qui permettaient à l'Est français ou d'acquiescer la propriété des chemins de fer belges, ou de prendre à bail le droit d'exploitation, seraient réduits dans le projet à une

simple « convention de service, » destinée à régler les intérêts communs des trois compagnies, tels que les questions de tarif, de matériel, de transit et autres du même genre.

Les deux compagnies belges conserveraient en outre leur entière autonomie, et le gouvernement de Bruxelles s'en réserverait d'une manière absolue la police et la surveillance. Il reste à savoir, ajoute la *Patrie*, quelles propositions le gouvernement français entendra maintenir en face du plan belge, qui s'éloigne sensiblement de l'ensemble d'idées qui avait paru prévaloir dans les premiers pourparlers.

Si les informations de notre confrère sont exactes, on voit que cette question n'est pas encore aussi complètement « éthérée » qu'elle semblait l'être il y a deux jours.

Une dépêche de Florence annonce que M. Menabrea, interpellé par le député Miceli sur la question romaine et sur la politique étrangère du gouvernement italien, a répondu qu'il était inopportun de provoquer, avant le vote du budget, une discussion qui pouvait amener une crise regrettable. L'auteur de l'interpellation s'est rendu à cette raison et l'a ajournée jusqu'au moment de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

L'*Italia militare* publie un projet ministériel concernant l'organisation de l'armée. Aux termes de ce projet, l'armée sera divisée en armée active et en réserve. Son chiffre sera de 620,000 hommes, dont 400,000 appartenant à l'armée active. Les troupes de la réserve seront organisées par provinces et divisées en bataillons et en compagnies.

On signale vers la frontière basque d'Espagne la présence d'un certain nombre de carlistes qui semblent attendre un mot d'ordre pour franchir les Pyrénées. Du reste, les projets du prétendant Don Carlos ne sont plus un mystère, les enrôlements pour son compte se font au grand jour. Mais le gouvernement provisoire de Madrid, qui s'attend à un mouvement des bandes carlistes, envoie des troupes régulières vers les points qui pourraient être le plus menacés.

On écrit de Roustchouk à la *Correspondance du Nord-Est* que les dernières nouvelles de Bulgarie représentent le pays comme décidément menacé encore une fois d'une prochaine levée de boucliers. Le parti d'action serait résolu, dit-on, à commencer, coûte que coûte, les hostilités dans le plus bref délai, et cela parce qu'il s'est avancé trop loin dans ses préparatifs et qu'il lui est impossible de résister à la pression des chefs de bandes.

Les journaux nous avaient appris, dans ces derniers jours, qu'une assez vive agitation régnait dans la plupart des écoles supérieures de Moscou et de Saint-Petersbourg, et qu'on avait même dû fermer plusieurs d'entre elles. Nous commençons enfin à avoir quelques renseignements sur les petits événements qui ont agité ces écoles et motivé ces mesures rigoureuses. Il s'agissait de réclamations présentées et vivement soutenues par les élèves. Ces jeunes gens les font connaître eux-mêmes dans la proclamation suivante :

« A la société :

« Nous, élèves de l'Académie de médecine, de l'Université, de l'Institut technologique et de l'Académie agricole, désirons :

1° Le droit d'avoir une caisse sur les fonds de laquelle nous puissions porter assistance à nos camarades pauvres ;

2° Le droit de nous réunir dans les édifices affectés à nos institutions pour délibérer sur nos affaires communes ;

3° Nous demandons à être délivrés de l'humiliante tutelle qui nous inflige, avant même que nous ayons quitté les bancs des écoliers, le honteux stigmate de l'esclavage.

L'autorité répond à nos demandes par la fermeture de nos écoles, par des arrestations et par des renvois illégaux. Nous en appelons à la société. La société doit nous soutenir, car notre cause est la sienne. Si elle reste indifférente devant notre protestation, elle se forge à elle-même par là des chaînes d'esclave. Notre protestation est ferme et unanime, et nous aimons mieux périr étouffés dans les casernes et dans les lieux de déportation que d'étouffer moralement et de devenir des avortons moraux dans nos Académies et dans nos Universités. »

On écrit de Seraing, 12 avril, six heures du soir, à l'*Etoile belge* :

« La journée d'aujourd'hui a été très-calme. Peu de monde dans les rues. Mais, vers sept heures du soir, des rassemblements se formèrent au coin des rues du Bac et de Cockerill. On y distribuait un imprimé adressé à M. Sadoine, directeur général de l'établissement de

FROUILLÉTON.

10

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Mathieu se souleva pour les voir encore, puis son bras s'étendit sur leurs têtes inclinées.

La main qui effleurait les cheveux retomba inerte. Le laboureur était mort.

Comme il venait de rendre le dernier soupir, le médecin à cheval et déchirant de coups d'éperons les flancs de la pauvre bête, parut à l'extrémité du champ.

— Il est mort ! dit Pierre d'une voix farouche, mort sans secours !

— L'hémorragie a été prompte et terrible, dit le médecin.

Il n'avait rien à faire au milieu de la famille en larmes, et un moment après il repartit au pas.

On plaça Mathieu sur un brancard de feuillage, et le cortège funèbre prit à travers les champs le chemin des Boulaies.

Les buissons étaient blancs de fleurs, les arbres pliaient sous le poids des fruits ; au loin des paysans, ignorant quel malheur venait de frapper la famille de

Mathieu, continuaient une monotone chanson en ramenant leurs attelages.

Les oiseaux chantaient dans leurs nids ; rien ne semblait changé dans la nature, qui était toutes les grâces de sa jeunesse féconde. A mesure que le brancard chargé du cadavre passait devant un groupe de travailleurs, les paysans s'adjoignaient aux ouvriers du fermier et suivaient le cortège en récitant des prières.

Enfin on approcha de la ferme des Boulaies. Sur le seuil, pâle, effrayante à voir, maigre comme une déterrée et enveloppée dans les couvertures de son lit, se dressait Julienne appuyée sur Janille et sur la mère Campêche.

Elle venait recevoir pour la dernière fois le mari dont elle avait attristé la vie, et dont les paisibles et douces vertus lui apparaissaient enfin sous leur vrai jour.

Chiffon courut à elle.

— Vous vous tuerez, ma mère.

— Ah ! je voudrais être morte... Que suis-je, moi ? une charge et rien de plus, mais lui...

— Dieu soit béni de nous garder notre mère, dit Chiffon, nous vous aimerons pour deux.

La veuve exigea que le cadavre de Mathieu fût placé dans la grande salle.

On eut beaucoup de peine à la décider à se recoucher. Elle se sentait le besoin de veiller sur cette dépouille et de prier à côté de ce cadavre.

Elle se sentait le besoin de veiller sur cette dépouille et de prier à côté de ce cadavre.

Le curé intervint, et Chiffon insista doucement.

Julienne se remit au lit, et pendant toute la nuit elle eut le délire.

Quelle veillée pour la pauvre fille !

Elle allait du cadavre de son père bien-aimé à la couche de sa mère, qui élevait la voix pour s'accuser de son égoïsme et se reprocher d'avoir empoisonné la vie de Mathieu.

Elle ne se calma un peu qu'après que Chiffon lui eut dit que Mathieu l'avait chargée de son dernier baiser.

Quand on passa au doigt de la veuve la bague de son mari, elle la pressa contre ses lèvres en répétant :

— Pauvre homme ! pauvre homme ! c'est moi qui aurais dû mourir.

Le curé, Pierre, la mère Campêche et Victoire veillèrent auprès du corps du fermier.

On envoya reposer les autres serviteurs : car à la campagne le travail a des exigences qui ne pardonnent pas, et il fallait le lendemain reprendre la besogne commencée.

Pendant toute la nuit, Chiffon repassa dans son cœur les dernières paroles de son père.

Elle se pénétra bien de leur sens, elle en médita la portée.

Elle souleva le fardeau qui lui était légué, se recommanda à Dieu, répéta le serment qu'elle avait fait. Pendant cette nuit-là aussi, Chiffon fit mentalement à ses sœurs, à ses frères, à l'avenir de la famille qu'elle allait avoir à soutenir et à diriger, l'abandon de sa part de bonheur en ce monde.

Il lui semblait qu'elle se dépouillait subitement et volontairement de sa jeunesse, de sa liberté, de ses espérances d'avenir et de tendresse, si vagues qu'elles fussent, et qu'elle les ensevelissait avec son père dans la fosse que l'on préparait.

Elle allait cesser d'être jeune fille, cesser de chanter et de sourire.

Elle devenait mère, elle sentait son âme s'élever et s'agrandir à mesure qu'elle comptait les sacrifices successifs qu'elle devait accomplir ; ou plutôt, elle ne comptait pas ces sacrifices, ils étaient son héritage : elle les recevait de la main de son père avec soumission et respect.

Au matin, la cloche sonna la messe et le glas de Mathieu.

Toute la famille, tout le village suivirent le convoi.

Pierre, par une bizarre idée qui ne manquait ni de cœur ni de poésie, marchait le dernier, guidant les bœufs blancs tachetés de fauve que Mathieu attelait depuis si longtemps à la charrue.

Cockerill, et dans lequel les grévistes exposaient qu'ils avaient quitté l'usine parce que le salaire est insuffisant pour nourrir leurs familles et se déclaraient prêts à y rentrer dès que cette augmentation leur serait accordée.

» Tout se passa paisiblement jusqu'à neuf heures du soir. Quelques pierres furent jetées dans les fenêtres des maisons voisines. Le propriétaire d'une de ces maisons, sans doute pour effrayer les émeutiers, tira un coup de fusil par une de ses fenêtres. La cavalerie sortit aussitôt de l'usine et débaya la grande route, tandis que des compagnies, accompagnées cette fois de porteurs de falots, firent des reconnaissances dans les ruelles adjacentes.

» Près de la gare stationnaient une vingtaine de personnes parmi lesquelles je me trouvais. Tout à coup une de ces compagnies déboucha à l'improviste sur cette place. Une effroyable bagarre causée par la panique que justifiaient les événements de la veille eut lieu; les bureaux de la gare furent pris par les voyageurs qui se barricadèrent derrière les portes.

» Heureusement personne, cette fois, ne fut blessé. Mais les militaires mirent la main sur trois individus, trois voyageurs qui, ayant établi par des témoignages qu'ils se trouvaient là, attendant l'arrivée du train, furent remis en liberté.

» Au moment où je ferme cette lettre, tout est rentré dans le calme.

Un télégramme adressé de Jemeppe à l'Indépendance belge, en date du 13 à midi, annonce qu'il se manifeste dans la situation divers symptômes d'apaisement.

La journée de mardi a été assez calme. Vers le soir, cependant, quelques ouvriers en grève de Seraing, se rendant à Flémalle pour engager les ouvriers à quitter leurs travaux, ont été arrêtés par la troupe.

Pendant la nuit, on a vu des bandes d'ouvriers parcourir les localités, mais sans qu'il en résultât de graves désordres.

Les travaux ont repris aux fosses de Marihay et d'Espérance. Tout est tranquille à Jemeppe et à Ensival.

Voici le résumé des nouvelles les plus récentes sur les désordres de Seraing :

« Seraing, 13 avril, 9 h. du matin.

» Hier lundi, dans la soirée, les grévistes se sont éparpillés vers Jemeppe et Sclessin.

» Les mineurs de la société Cockerill ont réclamé une augmentation de salaire de 65 centimes et une réduction d'une heure sur le temps de travail. Les patrons ayant refusé, les attroupements ont recommencé à 8 heures du soir. Des pierres ont été lancées sur les troupes. Une boîte chargée de poudre et de pierres a été lancée au milieu des soldats réunis dans la « paire » Henri-Guillaume. Des coups de pistolet ont été tirés.

» Un lieutenant des chasseurs a été blessé,

ainsi que plusieurs soldats, dont un grièvement. La troupe a fait une charge à l'arme blanche et occupé des maisons. Quelques-uns des grévistes ont été blessés. Plusieurs sont arrêtés. La conduite des troupes a été exemplaire.

« Les dernières nouvelles annoncent que le calme règne partout. »

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest, d'Angers, une correspondance de Rome datée de la veille de la fête.

10 avril 1869.

J'ai vu les fêtes de Rome en 1846 et 1847. Les délires de la multitude étaient sincères comme toujours, mais les chefs qui conduisaient cette multitude cachaient de mauvais desseins, et les hommes de sens et d'expérience gémissaient en silence et prévoyaient l'issue dont nous fûmes bientôt les témoins. Aujourd'hui, le spectacle est très-différent. Vingt-trois ans de luttes et d'épreuves ont établi entre Pie IX et le monde catholique un lien que la mort même du Pape ne saurait rompre, et d'ailleurs de longs jours semblent lui être encore réservés. Ne nous le dissimulons pas, ce vaste embrasement des âmes, ces cris poussés vers le ciel, ces prières ont un but, celui de retenir Pie IX à la vie. Le monde a ce sentiment que Pie IX seul porte en ce moment les destinées de l'honneur, du droit et de la justice. Plus les ténèbres s'épaississent, plus il paraît radieux de lumière; plus les regards se tournent vers lui.

Avez-vous remarqué cette force de l'opinion qui agit sur les souverains et les pousse sur le chemin de la Rome catholique? Les voilà tous, sauf Victor-Emmanuel, qui envoient des télégrammes au Pape, lui font présenter leurs vœux par les ambassadeurs, les ministres, les consuls.

On prête à Pie IX, parlant de Victor-Emmanuel, à une députation italienne, ce mot :

« Il m'a envoyé un général pour demander la grâce de deux assassins! »

De toute part arrivent des offrandes, des présents. Les révolutionnaires romains eux-mêmes cèdent à cet entraînement. Il y a comme une contagion d'enthousiasme, et l'on évalue à 20 millions les sommes envoyées ou remises au Saint-Père. Depuis trois jours, la ville est sillonnée de chars portant les produits des provinces pontificales; ces chars, traînés par des bœufs aux cornes dorées, sont précédés de députations à cheval. Le temps est magnifique et le peuple applaudit à leur passage. Il n'y a pas que des tonneaux de vin, d'huile et de miel, des fruits et des fleurs, des grains et des herbages, on voit passer aussi tous les produits de l'industrie depuis les bitumes et les charbons des forêts de Nettuno jusqu'aux mosaïques, aux étoffes de soie et aux poteries élégantes imitées de l'antique. Il arrive encore

des génisses, des chevreaux, des agneaux aux pieds dorés. Les marchands de la campagne ont offert cent bœufs. Pie IX accepta tout.... pour donner tout. Il n'est que le réservoir des générosités universelles.

Il y a du reste un tel élan que les Juifs de Rome eux-mêmes ont supplié le Pape d'accepter des pièces de drap et de toile.

« Vous voulez vêtir les pauvres, leur a dit Pie IX, soyez bénis et que la lumière céleste ouvre vos yeux. »

Je ne parle pas des dons en argent : ils s'élèveront, dit-on, à la somme de vingt millions. Le Pape veut qu'on dresse la liste de toutes les offrandes et de tous les donateurs, en sorte qu'au lieu de ne pas faire d'erreurs, il convient d'attendre que cette liste soit publiée.

La basilique Vaticane est décorée comme pour la fête de Saint-Pierre. La statue en bronze de l'apôtre est revêtue des ornements pontificaux et coiffée de la tiare. Les lampes de confession sont remplacées par des bougies entourées de fleurs. Deux bouquets gigantesques où l'on compte plus de mille camélias blancs figurent aux côtés de l'autel. Une partie des vases, des calices, des ostensoirs offerts au Pape seront placés sur les crédences.

La foule des étrangers est immense, et de nombreuses familles ont dû se loger dans les villas des environs de Rome.

Quant aux illuminations que l'on prépare, elles dépasseront tout ce que l'on a encore vu. Trente-neuf places de la ville sont converties en musées ou en jardins. Les rives du Tibre seront illuminées. En vingt endroits, des corps de musique joueront pendant une partie de la nuit.

Je vous rendrai compte demain soir de ce qui se sera passé dans la journée, vous me pardonnerez de ne point vous entretenir des affaires politiques, encore que, pour me servir des expressions de Victor-Emmanuel « les moments soient graves, très-graves. »

Nous recevons des nouvelles de province sur la manière dont a été célébrée la fête du 11 avril. Partout les maisons étaient pavoisées et illuminées. Nantes s'est distinguée particulièrement dans ces pieuses manifestations; mais le soir, le théâtre donnait une représentation du *Juif errant*, et voici ce que nous lisons dans une lettre adressée à cette occasion à l'Espérance du peuple :

« Un fait d'une très-haute gravité s'est passé dimanche soir au Grand-Théâtre. Par hasard ou par calcul, les artistes réunis en société, sous la direction de M. Solié, avaient fait choix pour la représentation de ce jour de la pièce absurde et grossière du *Juif-Errant*. Chacun sait dans quel mépris elle est tombée, soit qu'on la juge au point de vue littéraire, soit qu'on l'apprécie sous tout autre rapport.

» A la salle Graslin les premières places

étaient vides : mais, en revanche, celles à 10 et 20 sous étaient entièrement remplies et suivant toute apparence, le spectacle avait été payé à la plus grande partie de ces tapageurs dont étaient surexcités visiblement les sentiments haineux et désordonnés. Aussi ce public aviné proférait-il pendant certains tableaux d'odieuses vociférations contre le pape, surtout à chaque perfidie calomnieuse inventée par le romancier pour son rôle de *Rodin*, cette création d'une imagination en délire et d'un cerveau désorganisé.

» Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est que les cris abominables de cette *claque* improvisée et de cette *clique* immonde étaient poussés à pleins poumons aux oreilles du commissaire et de ses agents. Or, la police n'a pas bougé et n'a soufflé mot; elle n'a pas eu même l'intelligence de comprendre que Pie IX était un souverain ami de la France et le parrain du Prince impérial. Elle devait au moins, à ce double titre, le faire respecter. Pendant toute la soirée elle l'a laissé insulter dans un lieu public. Et dire que pareille chose se passe dans un théâtre *subventionné* par l'administration municipale. Voilà comment l'autorité tolère qu'il soit fait usage de l'argent des contribuables auxquels on fait payer cette onéreuse subvention. »

L'Espérance ajoute :

« Rien de plus juste que les observations faites par notre correspondant, observations qui n'avaient échappé à personne, car le choix de cette pièce à pareil jour avait excité une désapprobation générale et inspiré en même temps le plus vif dégoût.

» Il est déplorable en effet, et plus que déplorable, que la police et l'administration aient laissé outrager ainsi dans un théâtre si largement subventionné, l'auguste vieillard qui a le plus de droits à tous les respects.

» Les moindres convenances, sans parler de la loi, faisaient un devoir à l'autorité de chasser de la salle cette *claque* et cette *clique*, comme l'a si bien dit l'auteur de la lettre dont il s'agit. »

On écrit de Paris, le 13 avril :

Il y a quelques jours, la question à l'ordre du jour de l'opinion publique était celle-ci : la guerre aura-t-elle lieu avant ou après les élections ?

Aujourd'hui, les probabilités belliqueuses sont écartées, au moins momentanément; mais comme tout pivote autour de la grande affaire électorale, on pose cette question nouvelle : les nouvelles réformes libérales précéderont-elles ou suivront-elles les élections? C'est sur ce sujet que s'exercent en ce moment nos politiques des salons et des journaux. Je ne saurais pour ma part vous rien préciser à cet égard; toute combinaison me paraît possible et suspecte à la fois.

On parle beaucoup de l'avènement au pou-

Quand l'office fut achevé, que le corps de Mathieu eut été descendu dans la fosse, le curé, debout au milieu du cimetière, ému et les yeux pleins de larmes, adressa quelques mots à ses paroissiens.

« Il avait vécu en sage, il est mort en chrétien ! Vous êtes étonnés peut-être que je fasse un si grand éloge de cet homme, de cet humble paysan. Je vous le répète, il a vécu en sage !

» Né dans ce village, il y est resté. Il n'a eu d'autre ambition que celle d'élever sa famille dans l'honnêteté et la vertu. Ses fils seront laboureurs comme lui, et enseigneront le même champ; sa fille est la compagne et le modèle des vôtres. Il a vécu en chrétien, donnant à tous un bon conseil, rendant service selon ses moyens, assistant aux offices religieux, chérissant la jeunesse du pays, profitant des progrès et des améliorations, lisant l'Evangile pour se reposer du labeur et rapportant à Dieu la fertilité de son champ.

» Vous avez entendu ses dernières paroles, vous avez prié quand il récitait ses dernières prières...

» Dors en paix, laboureur, tu as bien employé ta journée : le Maître est content, la moisson est faite !

» Dors en paix ! tu as arrosé de tes sueurs une terre souvent ingrate, et tu ne t'es pas plaint. Nous t'avons vu doux avec tout le monde, patient et résigné dans l'épreuve; le Seigneur a trouvé que ta vie de labeur avait

été rude... Tu vas être enseveli au milieu des travailleurs comme toi, près de l'église où tu venais chaque dimanche : nous ne l'oublierons pas, Mathieu, et plus d'un, dans l'oraison qui finit la journée, ajoutera, comme nous faisons aujourd'hui :

« Qu'il repose en paix ! »

La foule s'écoula lentement.

Les serviteurs des Boulaies, la famille et le curé respirèrent en silence le chemin de la ferme.

Le visage de Chiffon était empreint d'une puissante énergie.

Elle entraînait complètement et courageusement dans son rôle.

Le curé franchit le premier le seuil de la maison. Il s'approcha du lit de Julienne, tandis que Chiffon allait prendre dans une armoire les livres de compte de son père.

Elle s'assit alors au haut de la table, ouvrit les registres, et, s'adressant aux serviteurs, elle leur dit d'une voix grave :

— Je vais remplir les ordres de mon père; vous avez promis de vous y soumettre.

— Nous le promettons encore, dirent-ils à la jeune fille.

Celle-ci fit approcher ses petits frères, les tint enveloppés dans ses bras, et ajouta en levant son front pur

sur lequel régnait une sainte résignation :

— Nous sommes ruinés !

Un soupir de regret et de commisération sortit de la poitrine de tous ceux qui entendirent cette cruelle parole.

— Ruinés ! répéta Chiffon : car nous devons six mille francs dont nous n'avons pas le premier sou. Je ne rougis point de vous mettre tous dans la confidence de notre position, parce que vous comprendrez les obligations qu'elle m'impose.

Chiffon s'arrêta un moment comme pour reprendre courage avant de continuer.

— Les propriétaires des Boulaies sont bons, et nous donnent du temps. Ce sont des gens justes, qui comprennent combien le fermier est malheureux quand la moisson manque et que tout fait défaut à la fois. Mais pour arriver à un résultat sérieux, important et prochain, il est nécessaire de faire des réformes. Donat est assez grand pour soigner des chevaux, et malgré le zèle avec lequel vous vous occupez de cette tâche, Benoit, il me sera impossible de vous garder. Céleste et moi nous nous réservons la laiterie et la basse-cour.

— C'est-à-dire que vous me renvoyez, dit Annette en pleurant.

— Il le faut, ma pauvre fille... François et Grand-Luc resteront donc seuls à la ferme; quand le travail

sera trop fort pour eux, nous louerons des journaliers...

— Et moi ? demanda subitement Pierre en s'avançant.

— Mon pauvre garçon, dit Chiffon, vous trouverez une autre place.

— Vous me chassez ! dit-il avec une colère mêlée de douleur.

— Je ne vous chasse pas; je ne puis vous garder, voilà tout !

— Si, vous me chassez ! répéta Pierre avec emportement; vous me chassez, parce que vous vous dites : C'est un fainéant et un méchant valet.

— Je ne vous ai jamais adressé de reproches.

— Votre silence en était un que j'ai compris.

— Je vous assure, Pierre, dit la jeune fille, que je n'ai pas l'intention de vous offenser... Je l'ai dit sans honte, la ruine nous menace... Je prends un moyen de nous sauver...

— Eh bien ! dit Pierre, je ne m'en irai pas ! Ecoutez-moi, au nom de Dieu qui m'entend et de votre père que je prends à témoin de mes paroles... Vous me jugez indigne de travailler à relever la maison... Vous ne voulez pas que le vagabond et l'ivrogne qui s'appelle Pierre Landéveur reste sous votre toit ! Vous avez raison ! Celui-là n'a pas gagné le pain que lui donnait la

voir du tiers-parti; on cite les noms, on répartit les portefeuilles, mais tout cela est besogne stérile et plus ne fait que vendre la peau de l'ours, soit dit sans allusion.

J'ai peine à croire à cet avènement du tiers-parti fusionné avec les éléments que l'on rattache au prince Napoléon et à M. de Persigny. Il y a des alliances contre la nature des choses qui nous semblent irréalisables même pour un ministère de transition et d'essai. Cependant, on voit pleins de confiance certains hommes politiques qui ne veulent pas sortir de ce dilemme: ou la guerre ou la liberté.

Quant au prince Napoléon, d'un côté on affirme qu'il est en parfait accord avec son cousin, qu'il est dans les meilleurs termes avec l'Impératrice; d'un autre côté on annonce qu'il va s'embarquer pour faire un assez long voyage, ce qui donnerait à entendre qu'il veut continuer de se désintéresser officiellement de la marche des affaires. Je dis officiellement, car tout le monde sait que le Palais-Royal est le rendez-vous, le centre inspirateur d'un groupe d'hommes politiques qui voudraient provoquer de nouvelles réformes.

Pour les articles non signés: P. GODÉ.

Nouvelles Diverses.

Les quelques journaux qui s'occupent de la lettre de l'Empereur, regrettent que cette marque de munificence envers les anciens soldats de l'empire arrive immédiatement après le rejet, par le Corps-Législatif, du crédit de 250,000 fr. concernant les instituteurs.

— On assure que le jubilé de Napoléon sera célébré dans toute la France avec une grande solennité. Les fêtes dureront trois jours, du 14 au 16 août, et dépasseront en magnificence tout ce qu'on a vu jusqu'ici. Le bruit court même qu'avant de quitter Paris pour se rendre en Corse, l'Empereur publiera un manifeste auquel les libéraux ne trouveront rien à redire. Cette rumeur est très-vraisemblable, bien qu'elle ait le grand inconvénient de prédire quatre mois d'avance ce qui se passera à cette époque.

— M. Budaille a paru mardi devant la sixième chambre sous prévention de vol et abus de confiance, délits que nie énergiquement le prévenu, et de délits divers d'infraction à la loi du 6 juin 1868, d'offenses publiques envers l'Empereur, de provocation à commettre des crimes d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, de provocation à la guerre civile.

Les tribunaux ont renvoyé à vendredi le prononcé du jugement.

Les co-prévenus pour le second groupe de délits n'ont point, sauf Garreau et Moreau, été jugés en même temps, la cause de M. Nostag ayant été remise à huitaine et M. Amoureux ayant déclaré faire défaut.

— Nous avons déjà parlé d'une cassette envoyée d'Amérique au Souverain Pontife et qui ne devait être ouverte que le 11 avril à Rome. A l'ouverture de cette cassette, on y a trouvé une valeur de quatre millions en lingots d'or.

— Bien que le ministre de l'Instruction publique n'en ait pas encore reçu avis, la délibération de l'Académie des Sciences au sujet de l'Observatoire n'en est pas moins terminée. La discussion a pris neuf séances. L'avis émis par la docte société est favorable au maintien de l'Observatoire de Paris, avec construction dans les environs d'un second établissement avec directeur et personnel distincts, et à la réorganisation de l'Observatoire de Marseille qui deviendrait également indépendant de celui de Paris.

— L'Echo du Parlement assure que l'état mental de l'impératrice Charlotte a considérablement empiré dans ces derniers temps.

— On lit dans le Libéral du Centre:

« Une colonne du 25^e de ligne partait, il y a quelques jours, de Limoges se rendant au camp de Châlons. On nous assure qu'à la seule première étape, trente-deux soldats étaient arrivés à Bessines malades des fatigues de la route; un autre était mort d'une insolation.

» On nous affirme encore qu'à la revue d'adieu, passée au Champ-de-Juillet, douze militaires sont tombés atteints d'une sorte de congestion cérébrale, provoquée par les ardeurs du soleil.

— Un étrange pari, dit le Jockey, vient d'être conclu entre deux membres du Sporting-Club, MM. B. et J. de V. — M. J. de V. a parié que, portant 60 kil., il ferait à pied un tour entier de la piste de la Marche en moins de temps qu'un cheval quel qu'il soit, portant le même poids, ne fournirait cinq tours de la même piste (soit 10,000 mètres). L'enjeu est de 10,000 fr. Ce pari doit être couru à l'une des prochaines réunions du printemps à la Marche.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire:

Nous avons plusieurs fois réclamé contre le dépôt de poudres du château d'Angers, et nous avons signalé les dangers qu'il présentait pour notre population.

Nous recevons aujourd'hui une correspondance parisienne, qui nous semble émaner de source officielle, et dans laquelle nous trouvons les explications que voici:

« Plusieurs villes possédant des magasins à poudre (le nombre de ces localités est restreint) appréhendent les dangers d'explosion à la suite des catastrophes de Metz et de la place de la Sorbonne, à Paris.

» Ce dernier accident ne pourra, en aucun cas, se produire dans les arsenaux militaires, l'administration de la guerre n'admettant pas de matières fulminantes dans ses magasins.

» A Metz, il n'y a point eu explosion dans le sens littéral du mot. Une jeune fille ayant eu l'imprudence de provoquer un incendie dans un magasin de confection de cartouches, le malheur s'est produit, mais il n'a été — si fâcheux qu'il soit d'ailleurs — et ne pouvait être qu'essentiellement local.

» Angers et Saumur réclament, notamment, contre les magasins à poudre. Qui ne voudrait pourtant, contre un pareil dépôt, l'honneur et l'avantage d'une Ecole de cavalerie. Les dangers sont d'ailleurs plus imaginaires que réels. Que diraient les villes fortes des frontières qui sont les premières exposées en cas de guerre et qui se font un honneur de conserver les munitions de la défense nationale.

» Au surplus, le nouveau modèle de cartouches 1866 n'est pas susceptible d'explosions instantanées. Un caisson chargé de 11 mille cartouches met plus d'une heure à brûler.

» Enfin il est inutile de parler de toutes les mesures de prudence conseillées par la haute sollicitude du ministre de la guerre. Si le seul sentiment de la conservation personnelle dominait, aurait-on pu confectionner depuis deux ans cent quarante millions de cartouches nouveau modèle?

» Il faut pour tout ce qui tient à la défense du pays que chacun, ville ou individu, sache accepter la part d'obligation qui lui incombe et mettre sa confiance dans l'autorité militaire qui veille à la sûreté de tous les citoyens.

M. Joly ajoute les réflexions suivantes:

« Ces lignes sont-elles de nature à rassurer la population angevine? Nous ne le croyons pas; car le danger est réel et incessant. Si la catastrophe de Metz a eu lieu par suite d'une imprudence, l'administration de la guerre peut-elle nous assurer, malgré les mesures de précaution que nous sommes les premiers à reconnaître, qu'une imprudence analogue ne se produira pas également ici? Certes, le patriotisme angevin sait accepter sa part d'obligation pour tout ce qui tient à la défense du pays. Mais nous croyons — et c'est ce que nous avons toujours réclamé — que si les magasins de poudres étaient installés dans un lieu isolé, loin de tout centre de population, le pays n'en serait pas plus menacé, et les villes qui possèdent ces dépôts, quelque limité qu'en soit le nombre, ne vivraient pas constamment sous le coup d'une menace terrible. »

Nous nous associons entièrement aux observations de notre confrère d'Angers. Le péril qui nous menace constamment est assez grand pour légitimer nos réclamations, et

pour exciter le zèle de chacun afin d'apporter un prompt remède à cet état de choses.

Ce qui justifie de plus en plus ces réclamations, c'est le mouvement considérable d'entrée et de sortie de poudre du magasin de Saumur, mouvement qui aurait habitué naturellement au danger les hommes chargés de ce soin et, par cette raison, aurait fait perdre l'habitude de certaines de ces précautions minutieuses qui étaient une sécurité pour la garnison et pour la ville.

Telle est en effet la croyance générale dans notre population, que les agents de l'administration militaire, pendant ces manipulations, sont moins stricts que par le passé sur l'observation des règlements. Nous constatons ce bruit, sans prétendre en rien qu'il soit fondé et en le portant à la connaissance de l'autorité supérieure, nous sommes convaincus qu'elle exigera plus de rigueur pour faire observer toutes les mesures que conseille la prudence.

Le beau temps qui nous était arrivé avec la lune rousse ne semble pas devoir durer. Depuis jeudi la température s'est sensiblement refroidie, et il tombe parfois de fortes averses mêlées de grêle.

Au mois de novembre prochain, et plus tôt si cela est possible, la taxe de 2 fr. pour les dépêches télégraphiques ordinaires sera réduite à 1 fr. pour toute la France. Le gouvernement a le projet d'abaisser aussi à la même époque la taxe des dépêches autographiques fixée par la loi du 13 juin 1866.

On compte, en ce moment, sur les chantiers maritimes de Nantes, quatorze gros navires en construction.

Sur ce nombre, trois sont pour le compte de l'Etat.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La soirée de jeudi dernier est certainement la plus agréable que nous ayons passée depuis l'arrivée de la troupe de M. Lefèvre.

On jouait la Dame blanche, et nous n'avons à donner qu'un juste tribut d'éloges aux artistes qui ont si bien interprété l'œuvre magnifique, toujours charmante, de l'immortel Boieldieu.

Les solos, les duos, les trios, tout à marché avec une harmonie et un ensemble qui ont ravi la salle entière.

Les rôles bien sus, les passages les plus difficiles attaqués franchement et rendus sans efforts ont soulevé des applaudissements unanimes.

M. Vert (Gaveston) n'avait pas encore aussi bien chanté. Que de belles notes, profondes, nettes, sonores, métalliques pour ainsi dire et douces, il nous a fait entendre, principalement dans les basses!

L'orchestre, toujours habilement dirigé par M. Lefèvre, n'a point non plus laissé à désirer.

charité de Mathieu! Pendant cinq ans j'ai mangé à sa table, pendant cinq ans il a essayé de me mettre dans le droit chemin et de faire de moi un homme... Mes méchants instincts l'ont emporté, et les mauvaises connaissances ont fait le reste... Mais je ne suis ni un ingrât ni un sans-cœur, et, au nom des bienfaits dont j'ai été comblé par Mathieu, je demande aujourd'hui à servir la veuve et la fille.

— Que voulez-vous dire? demanda Chiffon.

— Pendant cinq années, j'ai reçu mon salaire sans le mériter; je servirai ici sans gages pendant cinq années. L'homme robuste payera la dette du jeune paresseux.

— C'est impossible, Pierre; quoi que vous disiez, vous avez gagné ce que vous donnait mon père.

— Quand je vous jure qu'il me gardait par pure charité! Ah! ne me défendez pas de m'acquitter aujourd'hui, Victoire! Ne me méprisez pas assez pour me renvoyer au moment où vous avez besoin de serviteurs fidèles et d'amis dévoués...

Chiffon interdite baissa la tête sans répondre.

— Monsieur le curé, dit Pierre impétueusement, vous avez été témoin de mes fautes, vous m'avez souvent inutilement repris de ma conduite... Rien n'y a fait! Aujourd'hui je demande que l'on me permette de me réhabiliter dans ma conscience et dans l'esprit des honnêtes gens... Plaidez pour moi: je ne mérite ni

confiance ni amitié, mais, je le jure par la tombe vénérée de mon maître, si l'on ne me chasse pas de la maison qui m'accueillit, à partir de ce jour Pierre ne mettra plus les pieds dans un cabaret et deviendra un honnête homme.

— Ce serment est sérieux, Pierre?

— Sur mon salut...

— Je le reçois, dit le curé.

Puis, le pasteur allant vers Chiffon:

— Qu'il reste, ma fille, et qu'il devienne un serviteur zélé, un bon chrétien, et, comme il l'a dit, un honnête homme!

— J'accepte, Pierre, dit Chiffon; et elle lui tendit la main.

VII.

Alors commença pour Chiffon une vie d'abnégation de tous les jours, de toutes les heures.

La jeune fille se levait à l'aube, rangeait le ménage, puis se rendait à la laiterie avec Céleste. Quand le lait écumeux était versé dans les pots, que le beurre enveloppé de feuilles de vigne reposait dans des paniers, qu'on avait rangé les corbeilles de fromage, Chiffon confiait à sa jeune sœur le soin de la volaille et partait pour la ville.

Assise sur le dos de Pierrot, un vieil âne au pas lent,

la jeune fille activait sa marche de la voix et à l'aide de petits coups de houssine.

A peine partie, elle avait hâte d'être revenue.

Parfois, cependant, quand les prés embaumaient et que les buissons se couvraient de fleurs, elle sentait en elle une émotion pure et aspirait les parfums de la campagne, si belle et si radieuse quand elle s'éveille, ouvrant toutes ses fleurs au soleil.

Le chemin se faisait rapidement. Les fermières qui, comme Chiffon, se rendaient à la ville lui jetaient en passant un bonjour amical; le meunier Martin lui tirait de loin son chapeau; les paysans la suivaient du regard, et plus d'un, la voyant courir sur Pierrot avec sa grâce modeste et sa virginale beauté, se disait qu'une telle ménagère serait une providence sous le toit de l'homme qu'elle consentirait à prendre pour époux.

Mais tandis que les écervelées du village, la cornette sur le chignon, le rire aux lèvres, les pieds trottant dans de fins sabots, échangeaient avec les jeunes métayers des agaceries et des propos légers, Chiffon, la jeune mère de famille, songeait aux chers enfants qui l'attendaient, au moyen d'acquitter les dettes, à la dot de sa sœur, à la conscription qui pouvait lui enlever ses frères, au cher mort couché dans le cimetière et dont elle invoquait le nom dans les moments difficiles et à ces heures de découragement qui surprennent les

plus forts.

Rendue à la ville, Chiffon se plaçait dans un endroit commode, arrangeait avec goût ses paniers remplis de fleurs, de laitage et de fruits, et son bon et franc regard sollicitait les chalands. Elle avait hâte d'échanger ses produits pour quelques pièces d'argent, qu'elle entendait ensuite avec joie tinter dans sa poche. Elle vendait bien, sans attendre un bénéfice exagéré, estimant le temps qu'elle aurait perdu si elle n'avait point à propos rabattu un peu du prix demandé.

Du reste, ceux qui la connaissaient ne marchandaient guère. Ce qu'elle apportait au marché n'avait subi ni altération ni mélange. On sentait que cette fille était l'honnêteté même, et dans ce siècle où tant de gens se font peu de scrupule de braver les lois de la probité, on y tient du moins énormément chez les gens à qui l'on a affaire.

Quand les marchandises étaient vendues, Chiffon détachait le docile Pierrot, sautait lestement sur son dos et reprenait la route des Boulaies.

Au retour, elle trouvait Céleste assise à son rouet, et surveillant le repas de midi qui cuisait dans la grande cheminée.

(La suite au prochain numéro.)

En un mot, les spectateurs se sont retirés enchantés et appréciant comme elle mérite de l'être la troupe qui occupe aussi agréablement notre scène.

Dimanche 18 avril 1869,

Lucie de Lammermoor, grand opéra en 4 actes.

La Chanoinesse, comédie-vaudeville en 1 acte.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres, dit l'*Etendard*, s'est réuni jeudi, aux Tuileries.

On assure qu'un des objets les plus importants de la délibération de ce jour était relatif

à l'affaire franco-belge et à l'examen de la Note remise la veille par M. Frère-Orban.

La France dit que le projet formulé par le ministre belge ne peut être regardé que comme un point de départ de la discussion, car les dispositions qu'il renferme sont loin de pouvoir être acceptées par le gouvernement français.

Lisbonne, 15 avril. — Le bruit se répand qu'une prochaine révolution militaire serait préparée; le gouvernement prend des mesures sévères de précaution.

On assure que les Chambres seront convoquées le 26 de ce mois.

Bruxelles, 15 avril. — Une nouvelle grève a éclaté dans le Borinage; les grévistes ont saccagé une houillère; il y a eu collision avec les troupes; on compte de nombreux blessés et sept morts.

Vienne, 15 avril. — La Presse apprend que

le roi d'Italie a envoyé au pape une lettre autographe de félicitations.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur.

BULLETIN FINANCIER.

Nous retrouvons la rente française à 70 30 et 70 35, et l'Italien à 55 95 et 55 80.

Les autres valeurs, le Lyon à 978, l'Est à 580, l'Orléans à 910, la Société générale à 560, les Autrichiens à 665, les Lombards à 472 presque sans changement.

Le marché a donc besoin pour faire diversion à sa torpeur actuelle de faire quelques affaires exceptionnelles, sur lesquelles se portent les ordres de l'épargne et en tête desquelles figurent les *Bonds* du transcontinental Pacific dont j'ai déjà parlé. Aux demandes de renseignements qui me sont adressées, je réponds aujourd'hui par cette formule, collective, dont je peux garantir la véracité :

Le transcontinental Pacific est la grande ligne nationale des Etats-Unis, qu'elle traverse d'un Océan à l'autre, en reliant tous les principaux centres commerciaux, de New-York à San-Francisco; c'est la grande artère, s'irradiant à droite et à gauche, dans son parcours de 1,250 lieues, du transit continental et maritime de l'Union américaine et dont une grande partie est déjà exploitée.

Ni les actions, ni les obligations de capital ne sont admises à la cote de la Bourse de Paris, les seuls titres qui soient négociables ici sont les *bonds* sur terrains concédés de chaque côté de la ligne, avec hypothèque spéciale par série. Ces *bonds* sont de 1,000 dollars, rachetables à toute époque et remboursables en 1890, en or, et rapportent 60 dollars d'intérêt payables par semestres à Paris.

Ils sont déjà en hausse de 10 fr., à 782 dollars. Il y a des coupures d'un dixième. A qui faut-il s'adresser pour ce placement exceptionnel? — Au marché, à tous les agents de change. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué à Saumur.

D'un exploit du ministère de Mercier, huissier à Saumur, en date du sept avril mil huit cent soixante-neuf, enregistré, il appert :

Que dame Joséphine Turbout, épouse du sieur Joseph Rouillon, avec lequel elle demeure à Saumur, ladite dame pourvue du bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du vingt janvier mil huit cent soixante-neuf, a formé contre ledit sieur son mari sa demande en séparation de biens, et que M^e Poulet est constitué pour ladite dame sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné. Saumur, le 10 avril 1869, (160) POULET.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 55 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 18 avril 1869, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE,

DES BIENS

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^e veuve François BERTHELOT.

A Saumur, rue de Fenet, maison, composée de boutique et deux étages, cave et grenier.

Mise à prix. 1,200 fr.

Au Pont-Fouchard, près l'ancienne route de Doné, maison avec cour.

Mise à prix. 800 fr.

S'adresser audit notaire. (141)

A VENDRE,

UNE POULICHE, âgée de 5 ans, pouvant servir à la voiture et à la selle.

S'adresser à M. DU TEMPLE, Grand'Rue, n° 45. (156)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

A VENDRE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale et rue de l'Abreuvoir, occupée par cinq commerçants au rez-de-chaussée, appartenant à M. Delaunay-Vallienne, officier d'administration.

S'adresser, pour traiter, audit C. CHERUY. (154)

A LOUER

De suite,

MAGASINS ET APPARTEMENTS, situés ancien hôtel du Belvédère. S'adresser à M. BIDAULT-ROUSSEL.

A LOUER

Présentement

Joli appartement au premier, chez M. NAY-CHATILLON, rue de la Tonnelle, à Saumur. (153)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUHAULT père.

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

A LOUER
MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Porte-Neuve, Joignant M. Gauron-Lambert.

Petit appartement complet, avec remise et écurie.

S'adresser à M. GAUTHIER, greffier de justice de paix, rue du Temple, Saumur. (157)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

On demande un homme pouvant panser un cheval et s'occuper d'un jardin. S'adresser au bureau du journal.

M. GARREAU-RATOUIS

NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le COMMERCE D'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit. Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angleterre,

qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, déperissement, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agrérez, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — *Certificat N° 65,715.* — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus affaiblis. En tablettes pour 6 tasses, fr. 1-25; 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse; et en poudre en boîtes de 2 fr. 25, 4 fr., 7 fr., 16 fr.; pour 288 tasses, 32 fr.; pour 576 tasses, 60 fr. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiciers. DU BARRY et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes. — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc. — umi-gations-Inhalation. — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 AVRIL.			BOURSE DU 16 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 95	» 05	» »	71 20	» »	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	101 20	» »	» 15	101 75	» 60	» »
Obligations du Trésor.	482 50	1 25	» »	482 50	» »	» »
Banque de France.	2850	» »	» »	2850	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1535	» »	» »	1535	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	420	» »	» »	420	» »	» »
Crédit Agricole.	645	» 5	» »	638 75	» »	6 25
Crédit industriel.	655	» »	» »	650	» »	5 »
Crédit Mobilier (estamp.).	257 50	» »	8 75	252 50	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	695	» »	2 50	695	» »	» »
Orléans (estampillé).	920	» »	2 50	920	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1093 75	» »	1 25	1095	1 25	» »
Est.	583 75	» »	» »	585	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	990 50	2 50	» »	990	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	615	» 1 25	» »	618 75	3 75	» »
Ouest.	578 75	» 1 25	» »	577 50	» »	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1495	» »	» »	1490	» »	5 »
Canal de Suez.	488 75	» 1 25	» »	488 75	» »	» »
Transatlantiques.	300	» »	2 50	300	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	56	» »	30	56 50	» 50	» »
Autrichiens.	673 75	1 25	» »	675	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	477 50	» 2 50	» »	480	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	54	» »	1 »	51 50	» »	1 »
Crédit Mobilier Espagnol.	306 25	1 25	» »	301 25	» »	5 »
Saragosse.	76	» »	» »	76	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	59	» »	4 »	58 50	» »	50
Compagnie immobilière.	105	» »	1 »	100	» »	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	339	» »	» »	338 50	» »	» »
Orléans.	333	» »	» »	331	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	329	» »	» »	329 50	» »	» »
Ouest-Lyon-Méditerranée.	327 75	» »	» »	328	» »	» »
Midi.	328	» »	» »	326 75	» »	» »
Est.	335	» »	» »	336	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,